Image not found or type unknown

Commercant tenu pat la loi fourir facture

Par **simi**, le **24/02/2013** à **10:50**

Bonjour
Un ami est venu à Paris pour des besoin professionnel et il avait besoin de facture. La plupart des taxi ont refuser de les lui fournir. Son employeur accepte de le rembourser (car les trajets etait plus ou moins les meme endroits) si on lui fourni un texte de loi lui stipulant qu'en France les commercants (dont les Taxi) ne sont pas tenu par la loi de fournir une facture ou un ticket pour chaque prestation/vente.
Pourriez vous
- si en France c'est obligatoire de fournir une facture/ticket pour chaque prestation?
-m'indiquez la reference juridique (article de loi) voir ou je peux en faire une copie pour le lui fournir
SVP
Merci d'avance

Par **Legalacte**, le **24/02/2013** à **11:19**

Bonjour,

Vous m'étonnez beaucoup, je prend beaucoup les taxis parisiens, et ils fournissent toujours à la demande une facture.
Je n'ai jamais eu de refus de la part d'un chauffeur pour me fournir cette facture.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés